

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

### SYNTHÈSE

---

**Le huit novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Madame LAUTRU Emmanuelle, Messieurs GEORGET Nicolas, PARRAIS Bruno.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA**

MonPhilippe PARRAIS expose au conseil municipal que la dénomination sociale du SYDELA (*Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique*), a été modifiée et approuvée en faveur de TE 44 (*Territoire d'énergie Loire Atlantique*), par le Comité syndical du SYDELA.

De plus, pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est créé une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée. Il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la nouvelle dénomination sociale du syndicat ainsi que les nouveaux statuts du SYDELA.

#### **RÉVISION DU PLU – CHOIX DU NOUVEAU BUREAU D'ÉTUDES**

Suite à la défaillance (liquidation judiciaire) du bureau d'études « A+B Environnement » courant juillet 2022, il est nécessaire de recourir à la désignation d'un nouveau bureau d'études permettant la finalisation de la révision du PLU.

Comme évoqué lors du précédent conseil, Madame la Maire présente les devis des deux bureaux d'études ayant répondu favorablement à notre demande, sur cinq sociétés sollicitées.

Elle précise que les devis sont composés de plusieurs phases dont celle de l'appropriation du premier travail réalisé avec le bureau d'études « A+B Environnement ».

- Le devis de « Futur Proche » société basée à Saint Herblain s'élève à 27 724 € HT, plus un tarif de réunions supplémentaires éventuelles.
- Le devis de « Auddicé » société basée à Saumur s'élève à un montant total de 39 570 € HT.

Madame la Maire ajoute que la société « Futur Proche » présentant la tarification la moins élevée a par ailleurs fait l'objet de bons retours des communes l'ayant sollicitée. La proximité du cabinet est également un atout pour les futurs échanges.

Les élus après discussion votent à l'unanimité pour le cabinet « Futur Proche ».

Madame la Maire ajoute que dans le cadre de la révision du PLU, une expertise écologique et une étude de caractérisation des zones humides pourraient être proposées en missions complémentaires.

### **TARIFS LOCATIONS DES SALLES 2023**

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Une proposition d'une augmentation de 2% est présentée aux élus qui valident à l'unanimité ces nouveaux tarifs :

## **TARIFS 2023** **SALLES DES VALLEES**

<i>UTILISATION</i>	<i>LOCATION SALLES</i>	<i>LOCATION + CUISINE</i>
<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	76,00 €
Repas	GRATUIT	76,00 €
<b>PARTICULIERS ET AUTRES...</b>		
Salle des Vallées		296,00 €
Petite salle des Vallées (25 personnes maxi)		153,00 €
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation*		66,00 €
Vin d'honneur		102,00 €
Mariage		408,00 €
Forfait 2 jours		520,00 €
Rassemblement après divers évènement		40,00 €

**LES SALLES UTILISÉES DOIVENT ÊTRE NETTOYÉES AU TERME DE LA LOCATION**

Chauffage : 0.30 €/Kw

Constatant malheureusement cette année des manquements au nettoyage de la salle, des abords et de la vaisselle ainsi qu'une casse plus fréquente de celle-ci, Madame la Maire propose de mettre en place 2 chèques de caution. Ceux-ci seront demandés au moment de la réservation :

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| 1. CAUTION SUR LA VALEUR DU MATÉRIEL  | 1 000 € |
| 2. CAUTION POUR LE NETTOYAGE NON FAIT | 150 €   |

Afin d'avoir un effet plus incitatif à la bonne utilisation de la salle, les membres du conseil valident à l'unanimité la mise en application de ces chèques de caution.

#### ● DOSSIERS POUR INFORMATION

##### **DOSSIER DETR/DSIL 2023/2024**

Une réunion dans le cadre du CRTE est prévue fin novembre avec la Communauté de Communes et le département permettant de prendre connaissance des différents axes retenus pour les subventions DETR, DSIL. Plusieurs projets sont évoqués tels que le logement d'urgence et l'aménagement ERP (Etablissement Recevant du Public) du moulin.

##### **LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE – Avancement du dossier**

Suite à la réunion en Préfecture ce jour sur le dossier loi sur l'eau concernant le permis d'aménager du lotissement « Les Hauts de la Combe », Madame la Maire informe qu'il est demandé une compensation surfacique à hauteur de 200%, car le projet de compensation est envisagé sur le bassin versant du Tenu alors que le projet du lotissement se situe sur le bassin versant du Falleron. Le travail se poursuit avec le cabinet ACCETE pour répondre aux exigences de la DDTM.

#### ● QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### **BULLETIN MUNICIPAL**

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que le bulletin est en cours de finalisation. Il est prévu qu'il soit distribué en fin d'année comme habituellement.

##### **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration de la victoire et de la paix pour le 104ème anniversaire de l'Armistice de 1918 se déroulera le dimanche 13 novembre. La municipalité et l'UNC-AFN invitent la population à participer au défilé vers le monument aux morts à 10 h 30, suivi d'un vin d'honneur à la salle des Vallées offert par la municipalité.

##### **DATES DES VŒUX DU MAIRE ET DU REPAS DES AÎNÉS**

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire se déroulera le dimanche 8 janvier 2023 à 11 h dans la salle des Vallées ; toute la population stéphanoise est invitée à ce moment de convivialité et de rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise. Une galette des rois sera comme les années passées offerte aux habitants.

Le repas des aînés sera organisé le mardi 10 janvier dans la salle des Vallées. Pour cela, les personnes nées en 1953 et avant, ainsi que leur conjoint recevront un courrier d'invitation. Madame La Maire avise le conseil de la participation de Monsieur Robert CHAUVET et de Madame France-Lise LE CALVEZ pour l'animation du repas.

### **COLIS DE NOËL**

Les colis de Noël seront distribués aux Stéphanois âgés de plus de 90 ans ou en maison de retraite par les membres du CCAS. La commande est passée auprès du commerce local.

### **CIMETIÈRE**

La journée de nettoyage organisée le samedi 22 octobre s'est déroulée dans l'efficacité et la bonne humeur. Madame la Maire remercie toutes les personnes présentes ainsi que les familles ayant répondu si rapidement aux courriers envoyés précédemment pour une demande d'entretien des concessions privées.

### **CONCERT**

Madame le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation du concert caritatif de rock en solidarité pour l'Ukraine. Madame Sabrina JAUNET précise que 550 entrées ont été comptabilisées. Un chèque de 3 032,37 € sera prochainement remis à la Croix Rouge « Opération Solidarité Ukraine ».

### **FIBRE**

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus du déploiement, par le Département, de la fibre optique sur la commune. Passant dans les fourreaux enterrés en cœur de bourg, la fibre est déployée sur le réseau existant dans la campagne.

Dans un souci de déploiement exhaustif sur la commune, il est nécessaire d'élaguer avec une distance réglementaire certaines haies identifiées par le Département. Cela représente un linéaire de 10 km. La commune ayant conscience que certains propriétaires n'auront pas la possibilité technique et/ou financière de réaliser cet élagage, il est proposé au conseil qu'exceptionnellement la commune prenne en charge le coût de cette opération. L'entretien sera par la suite à la charge des propriétaires. Une réunion publique est organisée avec les propriétaires concernés, le vendredi 18 novembre 2022.

A l'appui des devis, une décision pourra être prise au prochain conseil.



Madame la Maire lève la séance.